



Pourcentage de conformité mesuré : 100,0%  
Limites de qualité : absence de germes/100ml

**Eau de très bonne qualité  
bactériologique.**



Valeurs mesurées : mini. : 12 °f - maxi. : 30 °f  
Références de qualité maxi. : aucune

**Eau peu dure.**



Valeurs mesurées : mini. : 1 mg/L - maxi. : 7 mg/L  
Limites de qualité maxi. : 50 mg/L

**Eau contenant peu ou pas de nitrates.**



Valeurs mesurées : mini. : 0,00 mg/L - maxi. : 0,11 mg/L  
Limites de qualité maxi. : 1,5 mg/L

**Eau peu fluorée.**



Valeurs mesurées : mini. : 0,000 µg/l - maxi. : 0,026 µg/l  
Limites de qualité maxi. : 0,1 µg/l

**Des traces de pesticides, inférieures à la  
limite de qualité ont été détectées.  
La valeur maximale  
a été observée pour le paramètre :  
Ethidimuron**



Tous les résultats pour les autres paramètres  
mesurés sont conformes aux limites de qualité.

**Votre réseau : DIE VILLE  
appartient à : MAIRIE DE DIE  
est exploité par : MAIRIE DE DIE**

**Origine de l'eau :** Vous êtes alimentés par les captages :

- ◆ PONT DES CHAINES(LE)
- ◆ RAYS(LES)

**Traitement :** Votre eau est distribuée à partir des stations :

- ◆ PONT DES CHAINES(LE) - TRT CHL
- ◆ RAYS(LES) - TRT CHL

## NOS CONCLUSIONS

**Les eaux distribuées au cours de cette  
année ont été de très bonne qualité  
bactériologique.**

**Le traitement de désinfection donne  
entière satisfaction.**

**La qualité physico-chimique est  
conforme.**

## L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service santé-environnement de la Direction Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par la Ministère chargé de la santé, dans le cadre d'un marché public.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.